

Relevé de décisions du Conseil communautaire du 22 janvier 2018.

Étaient présents ou représentés : M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, Madame Roxane MARC, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Jean-François SOTO, Monsieur Olivier SERVEL, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Mme Josette CUTANDA, Monsieur Jean-Luc DARMANIN, Monsieur Christian VILONG, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Madame Béatrice FERNANDO, Monsieur Henry MARTINEZ, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur David CABLAT, Monsieur René GARRO, Mme Maria MENDES CHARLIER, M. Bernard GOUZIN, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Monsieur Yannick VERNIERES, Mme Nicole MORERE -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Pascal THEVENIAUD suppléant de Monsieur Grégory BRO, M. Sébastien LAINE suppléant de Monsieur Jean-Claude CROS

Procurations : M. René GOMEZ à Madame Béatrice FERNANDO, Madame Isabelle ALIAGA à Monsieur Jean-François SOTO, Mme Florence QUINONERO à M. Bernard GOUZIN, Madame Amélie MATEO à Monsieur Olivier SERVEL

Excusés : M. Michel SAINTPIERRE, M. Gérard CABELLO, Madame Véronique NEIL

Absents : Madame Chantal COMBACAL, M. Philippe MACHETEL

Administration générale

Rapport 1.1 : Modification du tableau des effectifs et création d'emploi -

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés avec une abstention,

- d'adopter la proposition du Président, qui consiste à créer pour des agents transférés de la Saint André de Sangonis :
 - * 1 poste d'agent de maîtrise à temps complet,
 - * 1 poste d'adjoint technique principal de 1^{ère} classe à temps complet.
- de modifier ainsi le tableau des effectifs,
- de créer l'emploi de directeur de cabinet,
- d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Développement économique

Rapport 2.1 : Maison d'Accueil Spécialisée à St-André-de-Sangonis - Demande de garantie d'emprunt pour le projet de reconstruction sur l'Ecoparc Coeur d'Hérault La Garrigue.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'accorder la garantie de la communauté de communes à hauteur de 25% pour le remboursement d'un Prêt souscrit par l'ADPEP 34 auprès de la Caisse des dépôts et consignations d'un montant total de 3 295 377 euros, soit une garantie d'emprunt d'un montant total de 823 844.25 €,

Ce Prêt, constitué d'une ligne de Prêt, est destiné à financer l'opération titrée « MAS DE L'ENSOLEILLADE » n°5064177 située sur la ZAC de La Garrigue / Ecoparc cœur d'Hérault à SAINT ANDRE DE SANGONIS.

- d'approuver les caractéristiques financières du prêt comme présentées en annexe,
- de valider la garantie apportée aux conditions suivantes :

**La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne serait pas acquitté à la date d'exigibilité.*

**Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.*

**Il est précisé que, si la durée de préfinancement retenue par l'Emprunteur est inférieure à douze (12) mois, les intérêts courus pendant cette période sont exigibles au terme de celle-ci et si cette durée est égale ou supérieure à douze (12) mois, les intérêts feront l'objet d'une capitalisation sauf si l'Emprunteur opte pour le paiement des intérêts de la période.*

- de s'engager pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci,
- d'autoriser le Président à intervenir au Contrat de Prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et l'Emprunteur.

Enfance / jeunesse

Rapport 3.1 : Tarification 2018 appliquée aux familles dont les enfants sont inscrits au sein des multi-accueils intercommunaux.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de valider le mode de calcul des participations financières demandées aux familles selon le barème CNAF (appelé taux d'effort des familles);
- d'appliquer le tarif minimum dans le cadre de l'accueil en urgence avec régularisation le cas échéant;
- d'appliquer le taux d'effort immédiatement en dessous de celui auquel la famille aurait pu prétendre s'il y a enfant porteur de handicap dans la famille.

Finances /marchés comptabilité

Rapport 4.1 : Budget principal et budgets annexes - Vote du budget primitif 2018.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'adopter le budget primitif 2018 de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, arrêté en dépenses et en recettes conformément aux tableaux ci-après, présentant chapitre par chapitre, le budget principal et les budgets annexes.

Budget primitif 2018 – Budget principal et budgets annexes.

BUDGET PRIMITIF 2018 - SECTION DE FONCTIONNEMENT

Fonctionnement DEPENSES			
		BP18	Résultats du vote
011	Charges à caractère général	6 437 481,45	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	6 934 000,00	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de produits	3 279 510,00	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion courante	830 312,00	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	550 000,00	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	10 000,00	Adopté à l'unanimité
042	Opérations d'ordre entre sections	650 000,00	Adopté à l'unanimité
023	Virement à la section d'investissement	1 660 000,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE VOTE		20 351 303,45	

Fonctionnement RECETTES			
		BP18	Résultats du vote
002	Résultat de fonctionnement reporté	5 263 903,45	Adopté à l'unanimité
013	Atténuation de charges	214 950,00	Adopté à l'unanimité
70	Produit de services	1 593 128,00	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	10 652 205,00	Adopté à l'unanimité
74	Dotations Subventions,	2 307 117,00	Adopté à l'unanimité
75	Autres produits gestion courante	120 000,00	Adopté à l'unanimité
77	Produits exceptionnels	200 000,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE VOTE		20 351 303,45	

BUDGET PRIMITIF 2018 - SECTION D'INVESTISSEMENT

Investissement DEPENSES HORS OPERATION			
		BP18	Résultats du vote
16	Remboursement emprunt	1 663 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	198 304,63	Adopté à l'unanimité
204	Subventions d'équipement	656 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	659 395,00	Adopté à l'unanimité
23	Travaux en cours	225 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	1 609 620,09	Adopté à l'unanimité
Total dépenses d'invnt hors opérations		5 011 319,72	

Investissement DEPENSES - VOTE PAR OPERATION			
N° opé	Nom opé	BP 2018	Résultats du vote
1024	Abbaye Aniane	572 664,00	Adopté à l'unanimité
1050	Activités de Pleine Nature (APN)	67 209,00	Adopté à l'unanimité
1054	Réhabilitation logements communaux (PLH)	290 354,00	Adopté à l'unanimité
1055	PIG	606 023,00	Adopté à l'unanimité
1064	Aménagement gîtes équestres	330 000,00	Adopté à l'unanimité
1068	Aménagement bâtiment ex MDE	15 000,00	Adopté à l'unanimité
1073	Création crèche Montarnaud	2 000 599,00	Adopté à l'unanimité
1075	Programme haut débit	51 660,00	Adopté à l'unanimité
1077	Refonte site web CCVH	3 000,00	Adopté à l'unanimité
1081	Aménagement aire accueil gens du voyage	40 000,00	Adopté à l'unanimité
1082	Aménagement bergerie Aniane	700 892,00	Adopté à l'unanimité
1084	Aménagement secteur Passide à Gignac	1 090 000,00	Adopté à l'unanimité
1085	Activités nautiques APN	73 731,00	Adopté à l'unanimité
1086	Requalification de la crèche de Montarnaud en	30 000,00	Adopté à l'unanimité
1087	Extension de la crèche de Gignac	449 888,00	Adopté à l'unanimité
1088	Nouveaux locaux CCVH	50 000,00	Adopté à l'unanimité
1089	Plan paysage	52 000,00	Adopté à l'unanimité
	Nouveau plan de circulation 2017-2027	70 000,00	Adopté à l'unanimité
Total opérations d'investissement		6 493 020,00	Adopté à l'unanimité
TOTAL Dépenses investissement		11 504 339,72	Adopté à l'unanimité

Investissement RECETTES TOTALES (Inclus opérations)			
		BP18	Résultats du vote
10	Dotations fonds divers	648 765,00	Adopté à l'unanimité
001	Résultat antérieur reporté	1 454 656,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	650 000,00	Adopté à l'unanimité
13	Subventions d'investissement	419 000,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	4 852 400,00	Adopté à l'unanimité
021	Virement de la section de fct	1 660 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	1 819 518,72	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		11 504 339,72	

SERVICE DES ORDURES MENAGERES (SOM)-BUDGET ANNEXE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	1 482 200,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	1 355 000	Adopté à l'unanimité
014	Atténuation de charges	3 020 000	Adopté à l'unanimité
66	Charges financières	6 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	130 000	Adopté à l'unanimité
023	Vir. à la section d'inv.	248 000	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		6 241 200,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
013	Atténuation de charges	30 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	8 000	Adopté à l'unanimité
73	Impôts et taxes	5 160 000,00	Adopté à l'unanimité
002	Excédent antérieur reporté	1 043 200,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		6 241 200,00	

SOM-SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
16	Emprunts	90 000,00	Adopté à l'unanimité
20	Immobilisations incorporelles	3 000,00	Adopté à l'unanimité
21	Immobilisations corporelles	340 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	95 000,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		528 000,00	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
10	Dotations fonds divers	150 000,00	Adopté à l'unanimité
001	Excédent antérieur reporté	0,00	Adopté à l'unanimité
16	Emprunts	0,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	130 000,00	Adopté à l'unanimité
021	Vir. De la section de fonctionnement	248 000,00	Adopté à l'unanimité
RAR17	Restes à réaliser 2017	0,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		528 000,00	

SERVICE D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF (SPANC)-BUDGET ANNEXE 2018

SECTION DE FONCTIONNEMENT

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	11 800,00	Adopté à l'unanimité
012	Charges de personnel	80 000	Adopté à l'unanimité
65	Autres charges de gestion	4 000	Adopté à l'unanimité
67	Charges exceptionnelles	4 000	Adopté à l'unanimité
042	Dotations aux amortissements	200	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		100 000,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
002	Excédent antérieur reporté	50 000,00	Adopté à l'unanimité
70	Redevances	50 000,00	Adopté à l'unanimité
74	Subventions	0,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		100 000,00	

SPANC-SECTION D'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT DEPENSES			Résultats du vote
21	Immobilisations corporelles	16 974,00	Adopté à l'unanimité
DEPENSES DE L'EXERCICE		16 974,00	

INVESTISSEMENT RECETTES			Résultats du vote
001	Excédent antérieur reporté	16 774,00	Adopté à l'unanimité
040	Amortissements	200,00	Adopté à l'unanimité
RECETTES DE L'EXERCICE		16 974,00	

AUTORISATION DROIT DES SOLS (ADS) – BUDGET ANNEXE 2018

FONCTIONNEMENT DEPENSES			Résultats du vote
011	Charges à caractère général	14 500,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
012	Charges de personnel	190 500	
002	Déficit antérieur reporté		
DEPENSES DE L'EXERCICE		205 000,00	

FONCTIONNEMENT RECETTES			Résultats du vote
013	Atténuation de charges	0,00	Adopté à l'unanimité avec deux abstentions
70	Prestations de service	190 000,00	
002	Excédent antérieur reporté	15 000,00	
RECETTES DE L'EXERCICE		205 000,00	

BP 2018 - BUDGETS ANNEXES DES PARCS D'ACTIVITES

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac	Le Pouget
Dépenses	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 050 296,13	4 761 351,67 €	5 899 039,73 €	1 089 008,56 €	28 535 471,86 €	394 487,61 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité
Recettes	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 050 296,13 €	4 761 351,67 €	5 899 039,73 €	1 089 008,56 €	28 535 471,86 €	394 487,61 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Aniane	Montarnaud	St André de Sangonis	St Pargoire	Gignac	Le Pouget
Dépenses	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 483 678,66 €	6 096 668,12 €	6 454 360,62 €	1 418 365,16 €	31 853 789,92 €	698 970,22 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité
Recettes	PAE les Garrigues (Les Treilles)	PAE la Tour	PAE la Garrigue	PAE E.Carles	PAE ZAC La Croix	Extension PAE Trois Fontaines
Total	4 483 678,66 €	6 096 668,12 €	6 454 360,62 €	1 418 365,16 €	31 853 789,92 €	698 970,22 €
Résultats du vote	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité	Adopté à l'unanimité

Rapport 4.2 : Fiscalité 2018 - Vote du taux de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de fixer le taux CFE pour 2018 à 38.71%.

Rapport 4.3 : Fiscalité 2018 - Vote du taux de taxe foncière sur propriétés bâties.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de fixer le taux de taxe foncière sur propriétés bâties pour 2018 à 3.19%.

Rapport 4.4 : Fiscalité 2018 - Vote du taux de taxe foncière sur propriétés non bâties.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de fixer le taux de taxe foncière sur propriétés non bâties pour 2018 à 16.76%.

Rapport 4.5 : Fiscalité 2018. - Vote du taux de taxe d'habitation.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de fixer le taux de taxe d'habitation pour 2018 à 12.99%.

Rapport 4.6 : Fiscalité 2018 - Vote du taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,
- de fixer le taux 2018 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) à 17.03%.

Rapport 4.7 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°I - Plan Local Habitat.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°I d'un montant total de 4 095 763€ pour le Programme Local de l'Habitat sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

* Aide à la réhabilitation de logements communaux (fonds de concours aux communes et bailleurs sociaux) :

o Coût total : 1 266 682€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

* Programme de réhabilitation d'ilots dégradés en cœur de village « Rénovissime » (frais d'animation et fonds de concours aux propriétaires) :

o Coût total : 1 803 465€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

* Révision PLH (frais d'études pour l'élaboration du nouveau PLH) :

o Coût total : 32 616€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

* Aménagement d'une aire pour les gens du voyage (acquisition foncière, études et travaux) :

o Coût total : 993 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides à la réhabilitation des logements communaux (opé1054)	1 266 682	40 000	57 400	521 282	216 000	216 000	216 000	0
Animations et aides Rénovissime (opé1055)	1 803 465	222 635	206 807	606 023	256 000	256 000	256 000	0
Révision du PLH (opé1069)	32 616	15 504	17 112					0
Aménagement aire des gens du voyage (opé1081)	993 000			40 000	585 000	368 000		255 919
Total	4 095 763	278 139	281 319	1 167 305	1 057 000	840 000	472 000	255 919

Rapport 4.8 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°2 - Programme Enfance/Petite Enfance.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°2 d'un montant total de 3 856 401€ pour le programme Enfance/Petite Enfance sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Réalisation de la nouvelle crèche de Montarnaud (études et travaux):

o Coût total : 1 876 401€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- Extension de la crèche de Gignac (études et travaux) :

o Coût total : 300 000€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- Réalisation d'une nouvelle crèche n°2 (études et travaux, lieu non défini) :

o Coût total : 1 680 000€

o Financement prévu à 45% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides à la réhabilitation des logements communaux (opé1054)	1 266 682	40 000	57 400	521 282	216 000	216 000	216 000	0
Animations et aides Rénovissime (opé1055)	1 803 465	222 635	206 807	606 023	256 000	256 000	256 000	0
Révision du PLH (opé1069)	32 616	15 504	17 112					0
Aménagement aire des gens du voyage (opé1081)	993 000			40 000	585 000	368 000		255 919
Total	4 095 763	278 139	281 319	1 167 305	1 057 000	840 000	472 000	255 919

Rapport 4.9 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°3 - Aménagement de la bergerie à Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°3 d'un montant total de 1 112 973€ pour le projet d'aménagement de la bergerie à Aniane sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement de la bergerie à Aniane (acquisition, études et travaux) :

o Coût total : 1 112 973€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement de la bergerie à Aniane (opé1082)	1 112 973	411 973	108	700 892				286 839
Total	1 112 973	411 973	108	700 892	0	0	0	286 839

Rapport 4.10 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°4 - Aménagement de l'abbaye d'Aniane.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°4 d'un montant total de 1 967 139€ pour le projet d'aménagement de l'abbaye d'Aniane sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement de l'abbaye d'Aniane (études et travaux) :

o Coût total : 1 967 139€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement de l'abbaye d'Aniane (opé1024)	1 967 139	56 855	37 620	572 664	400 000	400 000	500 000	506 977
Total	1 967 139	56 855	37 620	572 664	400 000	400 000	500 000	506 977

Rapport 4.11 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°5 – Aménagement du secteur 'Passide' à Gignac.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°5 d'un montant total de 7 260 000€ pour le projet d'aménagement du secteur Passide à Gignac sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement du secteur Passide à Gignac (acquisition foncière, études et travaux de viabilisation) :

o Coût total : 5 460 000€

o Financement prévu par subventions (hors acquisition foncier) et autofinancement/emprunts ainsi que vente des terrains de la partie commercialisée

- Aménagement du parvis expo (acquisition foncière, études et travaux) :

o Coût total : 1 800 000€

o Financement prévu par subventions et autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagement secteur Passide (opé1084)	5 460 000			1 090 000		2 062 000	2 308 000	2 667 362
Parvis expo Passide (opé1084)	1 800 000					900 000	900 000	88 141
Total	7 260 000			1 090 000	0	2 962 000	3 208 000	2 755 503

Rapport 4.12 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°6 - Programme d'investissement développement économique et agriculture.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°6 d'un montant total de 2 150 000€ pour le programme d'investissement développement économique et agriculture sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Réserves foncières (acquisition foncière) :

o Coût total : 960 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Etude foncière agricole et potentiel gravières (études) :

o Coût total : 40 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Aides à l'investissement pour le développement économique et l'agriculture (fonds de concours) :

o Coût total : 1 150 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Réserves foncières (art.2111 DE)	960 000			360 000	200 000	200 000	200 000	0
Etude foncière agricole et potentiel gravières (art.2031 DE)	40 000			40 000				10 309
Aides à l'investissement Dév.Eco et Agriculture (chap.204 DE)	1 150 000			400 000	250 000	250 000	250 000	0
Total	2 150 000	0		800 000	450 000	450 000	450 000	10 309

Rapport 4.13 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°7 - Activités de pleine nature.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°7 d'un montant total de 861 691€ pour les activités de pleine nature sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aménagement espaces VTT et de petite randonnée (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 246 691€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Activités nautiques (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 45 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Aménagement du Mont Saint Baudille (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 40 000€

o Financement prévu à 30% par subventions et autofinancement/emprunts

- Mas de Terrus (gîtes équestres) (aménagement, signalétique, équipements) :

o Coût total : 530 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aménagements espaces de VTT et de petite randonnée (opé1050)	246 691	19 626	39 856	67 209	40 000	40 000	40 000	63 578
Activités nautiques (opé1085)	45 000		1 269	43 731				11 598
Aménagement du Mont St Baudille (2312 ENV)	40 000			40 000				10 309
Mas de Terrus (gîtes équestres) (opé1064)	530 000			330 000	200 000			0
Total	861 691	19 626	41 125	480 940	240 000	40 000	40 000	85 484

Rapport 4.14 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°8 - Réseau de lecture publique.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°8 d'un montant total de 250 000€ pour le réseau de lecture publique sur la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Aides aux bibliothèques et médiathèques du territoire de la communauté de communes (fonds de concours pour l'aménagement des locaux, l'acquisition d'équipements, ...) :

o Coût total : 250 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Aides aux bibliothèques du territoire (art.204...)	250 000			100 000	50 000	50 000	50 000	0
Total	250 000			100 000	50 000	50 000	50 000	0

Rapport 4.15 : Autorisation de programme / crédits de paiement n° 9 - Développement numérique du territoire.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°9 d'un montant total de 750 000 € pour le développement numérique du territoire intercommunal pour la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Equipement numérique du territoire intercommunal (fonds de concours, acquisitions, aménagements...) :

o Coût total : 750 000€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Equipements numériques dans les communes (opé1075)	750 000			51 660	593 340	105 000		0
Total	750 000			51 660	593 340	105 000	0	0

Rapport 4.16 : Autorisation de programme / crédits de paiement n°10 - Entretien du patrimoine communautaire.

Le Conseil décide à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de voter l'autorisation de programme n°10 d'un montant total de 4 495 317€ pour l'entretien du patrimoine communautaire pour la période 2016-2021, selon la décomposition suivante :

- Achat de véhicules pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 1 543 964€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Achat de containers et d'équipement pour le service Ordures Ménagères :

o Coût total : 404 228€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Achat de véhicules pour les services de la communauté de communes hors SOM :

o Coût total : 161 416€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Entretien des bâtiments communautaires (travaux, équipements):

o Coût total : 658 360€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Entretien Pont du Diable et Grand Site Gorges de l'Hérault :

o Coût total : 499 153€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- Equipements et logiciels informatiques :

o Coût total : 1 228 196€

o Financement prévu par autofinancement/emprunts

- de voter les crédits de paiement prévisionnels présentés ci-après avec les ressources envisagées correspondant à cette autorisation de programme.

Libellé	Coût total TTC	Réalisé 2016	Réalisé 2017	CP 2018 avec RAR	CP 2019	CP 2020	CP 2021	Recettes estimées
Achat de véhicules pour le SOM (art.2182)	1 543 964	83 964	16 251	543 749	300 000	300 000	300 000	0
Achat de containers et équipements OM (art.2051/2188)	404 228	50 690	66 318	107 220	60 000	60 000	60 000	0
Achat de véhicules pour les services (art.2182)	161 416	11 416	23 913	36 087	30 000	30 000	30 000	0
Entretien des bâtiments communautaires (art.2031/2184/2313)	658 360	123 360	47 262	163 738	108 000	108 000	108 000	0
Entretien Grand Site de France-Pont du Diable (art.2031/2111/2188/2312)	499 153	75 195	18 869	255 089	50 000	50 000	50 000	0
Equipements et logiciels informatiques (art.2051/2183)	1 228 196	134 427	147 625	446 144	150 000	175 000	175 000	0
Total	4 495 317	479 052	320 238	1 552 027	698 000	723 000	723 000	0

Le relevé de décisions du Conseil communautaire du 22 janvier 2018 comporte 13 pages.
Il restera affiché à la Communauté de communes entre le 23 janvier 2018 et le 23 mars 2018.

Le Président

Louis VILLARET

Les délibérations sont consultables sur notre site internet www.cc-vallee-herault.fr ou au siège de la Communauté de communes, aux heures d'ouverture.

Les copies des délibérations peuvent être communiquées selon l'une des modalités suivantes :

- par consultation gratuite sur place sauf si les impératifs de conservation du document s'y opposent ;
- par courrier électronique et sans frais lorsque le document existe sous forme électronique ;
- par délivrance aux frais du demandeur d'une copie sur papier ou sur un support informatique identique à celui utilisé par l'administration. Dans ce dernier cas, et conformément à l'article 34 du décret du 30 décembre 2005, il appartient à l'intéressé d'indiquer sous quelle forme il souhaite obtenir le document sollicité. Des frais de reproduction pourront lui être facturés, sans que ceux-ci puissent excéder le coût réel supporté par l'administration. Un arrêté du Premier ministre du 1er octobre 2001 prévoit que le montant des frais de copie d'un document administratif pourra être fixé au maximum à 0,18 € par page de format A 4 en impression noir et blanc, 1,83 € pour une disquette et 2,75 € pour un cédérom.